



PROCES - VERBAL ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU MERCREDI 4 DECEMBRE 2024

Le mercredi 4 décembre 2024, les membres de la Société française des architectes se sont réunis au siège de l'association en assemblée générale ordinaire sur convocation du Conseil d'Administration sous la présidence de Philippe Rivoirard, assisté de la trésorière Claire Maucorps et du secrétaire général Marc Lozza.

1. VERIFICATION DU QUORUM

Le Président constate que la feuille de présence comporte 21 signatures et que les pouvoirs sont au nombre de 28. 49 membres sont donc présents ou représentés.

Le quorum statutaire étant dépassé, le Président déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Il annonce la clôture des votes.

Le secrétaire général rappelle que l'ordre du jour de la réunion est le suivant :

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 6 DECEMBRE 2023.
CARNET
LA VIE DE LA SOCIETE
ALLOCATION DU PRESIDENT
RAPPORT FINANCIER, par Claire Maucorps, Trésorière
LES TRAVAUX DU CONSEIL ET LES ACTIVITES DE LA SOCIETE, par Marc Lozza, Secrétaire Général
DEBAT SUR LES ACTIVITES A VENIR
QUESTIONS DIVERSES
PROCLAMATION DES RESULTATS DES ELECTIONS POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 6 DECEMBRE 2023

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents, sans remarque.

3. CARNET

3.1 MEMOIRE DES MEMBRES DECEDES

Jean-Marc Pigeon

Né le 24/08/1935 et décédé le 16/10/2024 dans sa 90^{ème} année

Adhésion SADG en 1963 | Membre titulaire

Co-gérant de l'agence Groupe 6 dans le Rhône Alpes

Travaux réalisés : Hôpital pour enfants de Palavas – Hôpital des jeux olympique d'Albertville 92...

Parrains : R. Pupat, L. Arretche et J. Benoit

Paul Chemetov

Né le 6/09/1928 et décédé le 17/06/2024 à l'âge de 95 ans.

Adhésion SADG en 1976 | Etudes d'architecture à L'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts

Ateliers Lurçat, Vivien, Lagneau, Gillet) | Diplômé en 1959 « une école professionnelle du plastique »

Parrains : G. Gillet et E. Aillaud

Bahman Paknia

Né le 7/10/1928 et décédé le 11/02/2024 dans sa 96^{ème} année.

Architecte – diplômé de l'Université de Téhéran – DPLG en 1958

Professeur à la faculté d'architecture de Téhéran pendant 22 ans

Adhésion en avril 1958 | Elève de Lemaesquier

Parrains : C. Lemaesquier, R. Sotty et N. Le Maresquier

► Une minute de silence est respectée en leur mémoire.

3.2 PRESENTATION DES MEMBRES HONORAIRES

Jean-Pierre Lours

Né le 14/01/1959 - Adhésion Sfa en 1988 | Directeur pédagogique de l'ESTB de 1987 à 1995
Membre du conseil d'administration de 1991 à 1994 et du bureau en 1992
Fondateur gérant de la société B.E-AUA, successeur des sociétés Atrium et Atrium Architecture.

Parrains : G. Picquenard et P. Alexandre

35 années de cotisation | Retraité depuis le 26 mars 2024

Francis Teissier

Né le 5/05/1941 - Adhésion SADG en 1979 | Administrateur de la Sfa en 88-89 et 90

Parrains : G. Benoit, L. Humblet et F. Pelletrat

41 années de cotisation

Benoît Ferre

Né le 2/10/1955 - Adhésion Sfa en 1990

Parrains : J. Duthilleul et M. Marot

32 années de cotisation. | Retraite le 1/07/2024 – demande de radiation de l'ordre le 8/10/2024

► Les deux premières demandes sont acceptées à l'unanimité et entérinées par l'assemblée générale.

► Le troisième demande a été acceptée à l'unanimité par le conseil d'administration du 16 octobre dernier et est entérinée par l'assemblée générale.

Tous les trois sont remerciés et félicités par le Président.

3.3 PRESENTATION DES NOUVEAUX MEMBRES

Blandine Deprez

Née le 2/02/1973 à Lille (59)

Architecte DPLG en 2001 | Associée et gérante de : CD Architectes (62) et Wallyn AA (59)

Prix François Meyer Levy / Académie D'architecture

Nomination Prix de la 1er Œuvre / Le moniteur

Raisons d'adhésion : Pour toujours apprendre – Découvrir et voyager. Rester en lien avec l'actualité architecturale et bénéficier de la richesse des collègues et des conférences proposées. Et bien sûr pour tout l'amour que je porte à Gwenaël et aux gens qu'il aimait et qui sont là pour moi !

Parrain : Pascal Hofstein

Clément Haize

Né le 13/03/1996 à Caen

Diplôme d'Etat d'Architecte – ENSA Strasbourg | [2020] PFE : la ville patiente, L'espace public et démocratique au temps de la montée des eaux et de l'accueil des exilés.

Raisons d'adhésion : Défendre une vision de l'architecture, s'engager pour le projet, participer à penser le logement, la ville et l'architecture de manière plus générale. Se mettre à la table pour participer à une œuvre collective qui s'emploie à défendre et surtout penser notre discipline ainsi que l'époque dans laquelle nous agissons.

Parrain : Olivier Gahinet

► Ces deux demandes ont été acceptées à l'unanimité par le conseil d'administration du 20 mars dernier et sont entérinées par l'assemblée générale.

Bienvenue à ces deux nouveaux adhérents

3.4 PRESENTATION DES MEMBRES DEMISSIONNAIRES

Aucune demande de démission n'est présentée.

MOTS DU PRESIDENT

Le Président remercie chacun pour sa présence.

Il remercie également les membres du bureau pour leur travail et leur investissement ; Marc Lozza – le secrétaire général, Hervé Bleton le 1^{er} vice-président qui a énormément travaillé sur les dossiers relatifs aux travaux des biens immobiliers de la Sfa, Claire Maucorps, la trésorière pour son implication et aussi Cécile pour l'ensemble de son œuvre.

L'année dernière, la Sfa avait pris la décision d'annuler l'organisation d'un voyage européen en faveur du projet de Marc Lozza « Sfa hors les murs ». Un nouveau voyage en province est prévu cette année, à Toulouse. Une journée de visite à Paris-Saclay le 17 janvier 2025 est également proposée.

Une réédition du Prix Le Même a été largement plébiscitée par tous les jurés qui y ont participé. Ce Prix entretient et communique une popularité au sein de la Sfa et à l'extérieur. Il est désormais acté que le Prix Le Même sera tenu annuellement.

Par ailleurs, un avocat habitant Genève a contacté la Sfa afin de réaliser des copies des meubles de Henry Jacques Le Même, dont la Sfa est l'ayant-droit. La négociation d'un contrat est en cours de discussion. Au cours de cette affaire, la Sfa a également découvert que les photographies des œuvres, et notamment du chalet, de Le Même à Megève pouvaient être une source de bénéfices pour elle. Il a donc été déclaré que la Sfa était le légataire universel de Henry Jacques Le Même à la ADAGP. Les archives ont, quant à elles, été confiées au département de la Haute-Savoie.

Le cycle de conférences marche bien. La dernière en date, à savoir celle de Stefano Moor, a connu un franc succès.

Le dialogue avec d'autres associations a également été relancé, avec l'objectif que la Sfa ait une position commune vis-à-vis de la profession et des éléments à défendre auprès des autres associations et syndicats, et éventuellement de l'Ordre des architectes.

4. RAPPORT FINANCIER

4.1.1 Présentation du bilan de l'exercice 2023/2024

Claire Maucorps informe les membres présents que pour la quatrième année, c'est le cabinet d'experts-comptables qui s'est occupé du bilan de l'association, elle propose de s'appuyer sur leur PowerPoint.

- Ressources associatives

	2023/2024	2022/2023	Evolution
Concours publics et subv. d'exploitation	711 €	5 317 €	-86,6% ⚡
Cotisations des adhérents	4 937 €	5 692 €	-13,3% ⚡
Dons, Mécénats, Legs	919 €	2 425 €	-62,1% ⚡
		13 434 €	-51,1% ⚡

>> **Concours publics et subvention d'exploitation** : On constate que cette ressource a beaucoup baissé. Les subventions, notamment celle du CNL, ont baissé de 86,6 % par rapport à l'exercice précédent. En effet, il n'y a pas eu de demande de subvention pour le *Visiteur* n°29. En revanche, une subvention du CNL a été attribuée à la SFA pour une numérisation rétrospective des revues.

La Sfa touchera 2 425,46 € sur 24 mois. Pour l'instant, nous avons perçu 1 212, 73 € - la deuxième partie sera versée en mars 2026. Notons que les 711 € notifiés dans le PowerPoint correspondent au 1^{er} versement (perçu en février 2024) calculé au prorata à la clôture de cet exercice.

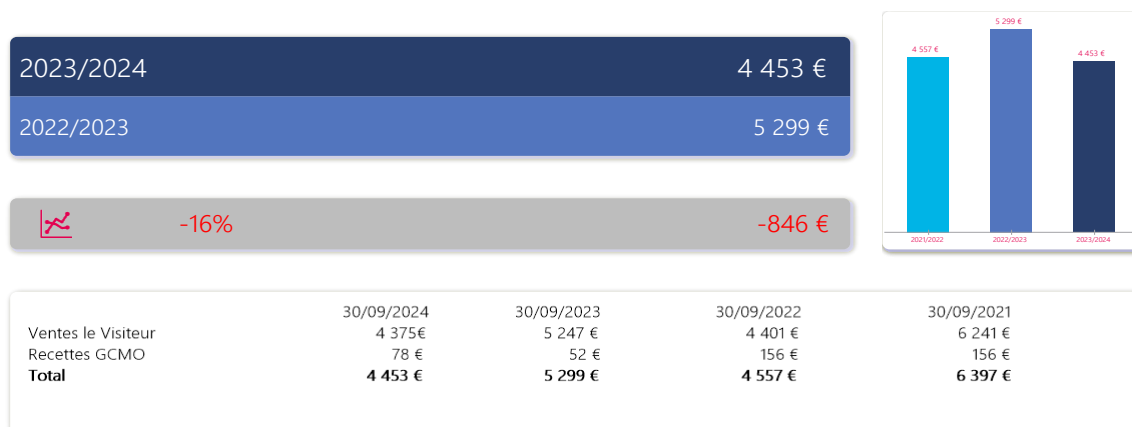
>> **Cotisations des adhérents** : On constate une diminution de 13,3 % - Ce résultat est à nuancer, car il dépend du moment auquel les cotisations sont payées. Les cotisations qui ont été payées en octobre, novembre et décembre 2024 ont basculé sur le prochain exercice.

>> **Dons, mécénat, Legs** : On constate une diminution de 62,1 %, qui s'explique par la non-reconduction de dons exceptionnels qui avaient été perçus sur l'exercice précédent, principalement les 2000 € donnés par l'agence ENIA Architectures.

Les 919 € de dons, mécénats, legs pour l'ex 23-24 correspondent à :

255 € de dons des membres de l'association et 664,30 € d'une vente aux enchères versés par le commissaire-priseur en charge du Legs Le Même. (Plans et de calques)

- Ventes de marchandises



>> **Ventes de marchandises** : On constate que les ventes du Visiteur ont légèrement diminué, cela est principalement dû au succès du n°28, qui est par ailleurs épuisé chez Infolio.

- Activité globale



>> **Ressources associatives** : Reprend le résultat de la première diapositive

>> **Ventes de marchandises** : Reprend le résultat de la précédente diapositive | les ventes du *Visiteur*.

>> **Prestations vendues**

Location de salles : la prestation de la Sfa a doublé en raison de deux contrats de mise à disposition solidaire des locaux supplémentaires et une location de la salle plus importante.

Refacturation des charges locatives : la diminution de cette ligne vient du fait qu'il y a une double facturation d'apurement des charges (2021 et 2022) sur l'exercice précédent.

Loyers : On note une augmentation de cette ligne, elle est simplement due à la révision du loyer selon l'évolution de l'indice des loyers commerciaux publié par l'INSEE. (Effectif sur l'appel de loyer du 3^e trimestre 2024)

Participation frais événements : Cette diminution correspond à un montant de la participation demandée moins important pour le séminaire « Sfa hors les murs » qu'il ne l'était pour les voyages.

On constate une nouvelle fois que la très grande majorité des revenus de la SFA proviennent des loyers du local du 100 rue du Cherche-Midi (CDLF).

Les CDLF payent régulièrement les loyers avec un mois et demi de retard. Un protocole avec un rétroplanning a été mis en place en interne pour gérer les relances de manière autonome. (ce qui évite aussi des frais d'avocat).

Avec cette méthode, nous continuons de constituer des preuves dans le cas où il faudrait constituer un dossier judiciaire par la suite.

La ligne « contributions volontaires » correspond aux heures de bénévolat. Il est effectivement rappelé que la Sfa est contrainte dorénavant de les déclarer (obligation comptable pour les associations). L'idée est de chiffrer les frais qui pourraient être potentiellement dépensés, mais que l'association économise grâce à l'investissement des bénévoles.

On observe une augmentation par rapport à l'exercice précédent, liée principalement au travail du jury pour la 6^e édition du Prix Le Môme.

- Reprises sur provisions



>> **Reprises sur provisions** : Cette diapositive fait état de la variation sur la provision de la taxe foncière. Il est rappelé que la valeur retenue par l'administration semble trop basse pour la taxe foncière du local rue St Jacques, nous provisionnons dans un éventuel risque de régularisation du service des impôts.

Produits d'exploitation	
2023/2024	562 149 €
2022/2023	556 354 €
+1 %	+ 5 795 €

On constate une légère augmentation de 1 % - Pour plus de détail, la trésorière projette la diapositive suivante

- Produits d'exploitation (Détail)

	2023/2024	2022/2023	Évolution	
Concours publics et subv. d'exploitation	711 €	5 317 €	-4 606 €	-86,6% ⚡
Cotisations des adhérents	4 937 €	5 692 €	-755 €	-13,3% ⚡
Dons, Mécénats, Legs	919 €	2 425 €	-1 506 €	-62,1% ⚡
Contributions financières	0 €	0 €	0 €	→
Utilisations des fonds dédiés	0 €	0 €	0 €	→
Ventes de marchandises	4 453 €	5 299 €	-846 €	-16% ⚡
Production vendue	0 €	0 €	0 €	→
Prestations vendues	547 241 €	533 860 €	+13 381 €	+2,5% →
Transferts de charges	0 €	6 €	-6 €	
Reprises sur provisions	3 500 €	3 750 €	-250 €	-6,7%
Autres produits d'exploitation	388 €	5 €	+383 €	
Total	562 149 €	556 354 €	+5 795 €	+1%
Contributions volontaires	72 086 €	37 631 €	+34 455 €	+91,6% 🌱
Emplois contributions volontaires	72 086 €	37 631 €	+34 455 €	+91,6% 🌱

>> **Produits d'exploitation** :

Les 562 149 euros se décomposent comme suit :

- 558 261 euros = résultat de l'activité globale soit les ressources associatives (6 567 euros), les ventes marchandises (4 453 euros) et les prestations vendues (547 241 euros)
- 3 500 euros de reprise sur la provision évoquée avant
- 388 euros d'autres produits d'exploitation = Écart de règlement positif

- Charges externes (Détail)

2023/2024	2022/2023	Évolution	
4 657 €	5 222 €	-565 €	-10,8%
49 744 €	59 489 €	-9 745 €	-16,4%
17 952 €	6 528 €	+11 424 €	+175%
7 165 €	6 601 €	+564 €	+8,5%
9 614 €	16 315 €	-6 701 €	-41,1%
310 €	86 €	+224 €	+260,5%
4 828 €	4 632 €	+196 €	+4,2%
8 279 €	9 038 €	-759 €	-8,4%
2 300 €	9 567 €	-7 267 €	-76%
684 €	537 €	+147 €	+27,4%
105 532 €	118 015 €	-12 483 €	-10,6%

>> **Charges de fonctionnement et charges externes** : Cela reprend toutes les charges externes (fournitures, entretien réparations, primes d'assurance, informations communications, transports, déplacements, réceptions, frais postaux et télécom, frais bancaires) – **ce sont les dépenses liées au fonctionnement de l'association hors salaires.**

Les seules variations importantes qui doivent être soulignées sont :

Location, charges locatives : baisse de 9745 €.

Les charges de la copropriété du 100 rue du Cherche Midi ont été moins importantes sur cet exercice que sur l'exercice précédent.

Entretien, réparations : Augmentation de 11 424 € qui s'explique par les travaux de peinture du local de la rue St Jacques à la suite d'un dégât des eaux.

Notons également plusieurs dépenses concernant le local du 100 rue du Cherche Midi à savoir le diagnostic de l'état de la voûte en béton/verre, l'installation d'une bache provisoire pour pallier a des fuites et l'installation d'un compteur calories.

Intermédiaires et honoraires : Les frais d'avocat / huissier ont diminué par rapport aux exercices précédents, pour les raisons déjà évoquées précédemment.

Frais bancaires : La diminution des frais bancaires (-76 %) est due à la liquidation du compte Oddo l'exercice précédent. Sur l'ex 2022-2023, 7060 euros correspondaient à des commissions.

	2023/2024	2022/2023	Variation	%
Animation culturelle	14 604.00 €	9 557.00 €	+ 5 047 €	+ 53 %
Honoraires rédacteur en chef	73 783.00 €	70 257.00 €	+ 3 526 €	+ 5 %
Prix Le Même (Organisation)	2 012.00 €	1 865.00 €	+ 147 €	+ 8 %
Coûts directs Le Visiteur	45 602.00 €	52 455.00 €	-6 853 €	-13 %
Colloque a	8 175.00 €	11 216.00 €	-3 041 €	-27 %
Prix octroyé	4 000.00 €	0 €	+ 4000 €	
Frais voyage Sfa	5 183.00 €	2 516.00 €	+ 2667 €	+106%
Total	153 359 €	147 866 €	+ 5493 €	+ 4 %

>> **Charges en liens avec les activités culturelles**

Animation culturelle : On constate une augmentation de 5047 €, qui s'explique principalement par un nombre plus important de conférences sur cet exercice.

Prix Le Même : La majeure partie du travail de la 6^e édition s'est déroulée sur cet exercice. Le prochain sera lancé en mai 2025.

Coût Visiteur : Le coût du *Visiteur* n°29 a diminué de 7000 € par rapport au n°28. Cela s'explique par le fait que la production du n°28 a coûté particulièrement cher (augmentation de 66 % des pages entre le n°27 et le n°28). Pour ce

dernier numéro, on est passé de quinze à onze articles, et la Sfa n'a fait appel qu'à un seul correcteur à la place de deux.

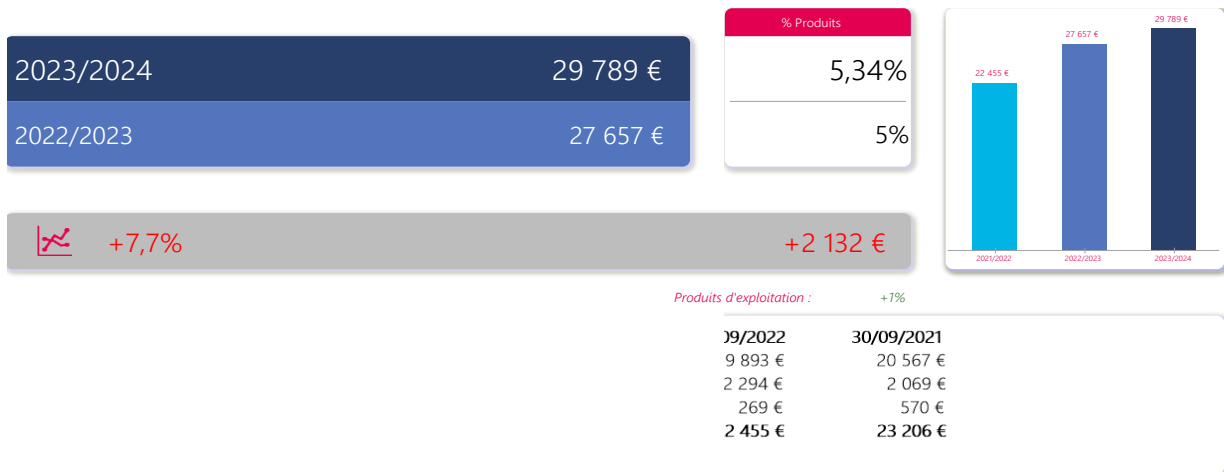
Philippe Rivoirard souligne que le deuxième correcteur est en fait un ensemble de membres de la Sfa, qui s'en chargent à titre gracieux. C'est un exemple de « contributions volontaires » (cf. diapo 3).

Par ailleurs, la coordinatrice du *Visiteur* ne facture plus sa TVA, ce qui permet aussi une diminution des coûts

Colloque : On constate une réduction qui s'explique par moins d'invités à l'international, et donc moins de frais d'hébergement et de transports.

Frais de voyage : On voit une certaine augmentation, puisqu'on part du principe que pour « Sfa hors les murs », la prise en charge de la Sfa est plus importante afin de rendre le voyage plus accessible.

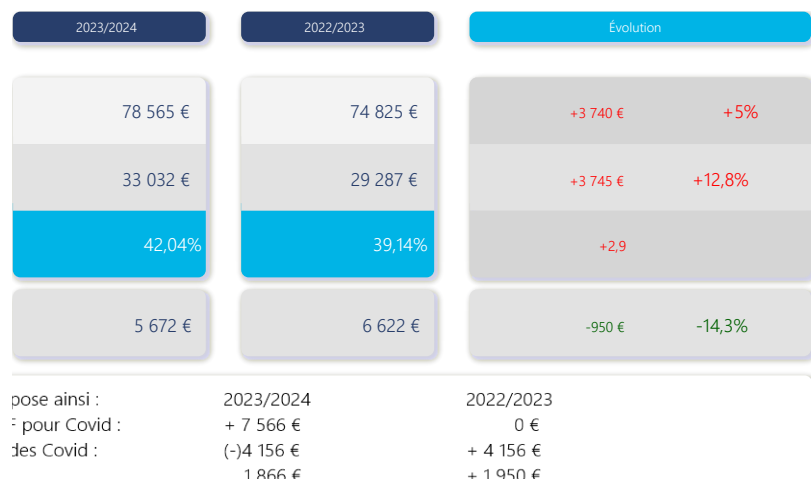
• Impôts et taxes



>> **Impôts et taxes :** Rien à signaler, les 2 132 euros de plus correspondent à l'augmentation générale des Taxes

Charges de personnel	
2023/2024	117 269 €
2022/2023	110 733 €
+5,9 %	+ 6 536 €

• Synthèse des charges de personnel



>> **Charges de personnel**

Voir les explications en bas de la diapo, auxquelles s'ajoute le solde de tout compte de Romain Landi, une prime, une révision des salaires et une augmentation des charges sociales.

Les membres présents sont informés que le bureau a essayé de contester la demande de restitution de l'aide covid auprès de l'URSSAF. (Recours à l'amiable, médiation...)

Après consultation de notre conseil, nous avons dû nous résoudre au fait que les frais que pourraient engendrer une telle procédure reviendraient probablement plus cher que la somme en jeu.

Charges d'exploitation	
2023/2024	423 346 €
2022/2023	438 562 €
-3,5 %	- 15 216 €

>> Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation représentent les charges pour faire fonctionner l'association. La diminution de 15 216 € s'explique principalement par les raisons suivantes :

> Une diminution des frais d'avocat à la suite de la mise en place d'un protocole en interne par rapport aux relances d'impayés de notre locataire ;

> L'an dernier, la SFA avait encore pris en charge des frais liés au compte ODDO à plus de 7000 euros.

Rappelons maintenant que ce compte est clôturé et que la totalité des sommes ont été placées sur des comptes à terme sur des durées différentes 3- 6- 9 et 12 mois. L'idée étant d'avoir des liquidités disponibles pour éventuellement pallier le défaut de règlement de notre locataire.

Notons toutefois que le rendement était à plus de 3 % au moment où l'on a commencé nos placements, et qu'aujourd'hui, il se situe plutôt à 2,5 %.

Philippe Rivoirard souligne que si notre locataire ne paye plus ses loyers, l'idée est de pouvoir faire vivre la Sfa pendant au moins une année sur ses fonds propres – c'est une gestion de bon père de famille, le fait que 95 % des recettes proviennent des loyers impose cette prudence.

Résultat d'exploitation	
2023/2024	138 803 €
2022/2023	117 793 €
+17,8 %	+ 21 010 €

>> Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation représente les charges moins les produits d'exploitation de la SFA hors l'impôt société.

On constate alors un excédent de 138 803 euros, avec une différence de +21 010 euros par rapport à l'exercice précédent.

Cette différence s'explique par la conjonction des deux points suivants :

- * Moins 15 000 euros par rapport aux produits d'exploitation (baisse des frais d'avocats et du compte ODDO),
- * Charges d'exploitation de 5 795 euros.

Cette diapositive est la synthèse de tout ce qui a été dit auparavant.

.....

>> Impôt sur les sociétés :

La Sfa est soumise à l'impôt sur les sociétés basé sur les loyers qu'elle perçoit et représentant 24 % du montant desdits loyers. L'augmentation que l'on constate de plus de 20 000 € de l'impôt sur les sociétés est liée non seulement aux augmentations de revenus – c'est-à-dire aux loyers révisés à la hausse –, mais aussi au fait que l'on a décaissé les charges qui avaient été refacturées à notre locataire sur l'exercice précédent, qui ont été refacturées sur cet exercice. La Sfa a donc payé moins d'IS sur cet exercice, mais elle en payera plus sur l'ex 24-25.



Le passage du résultat d'exploitation au résultat de l'exercice s'explique de la façon suivante :

	2023/2024	2022/2023
• Résultat d'exploitation :	138 802 €	117 793 €
• Charges financières :	- 550 €	- 778 €
• Intérêts livret A + CAT :	+ 21 003 €	+ 2 297 €
• Produits de cession de VMP (Exceptionnel)		+ 20 022 €
• Impôt sur les sociétés (24% sur les revenus locatifs) :	- 135 526 €	- 115 835 €
• Résultat exceptionnel (Remboursement assurance) :	+ 3 173 €	+ 1 449 €
• Reprise dépréciation des VMP (Exceptionnel)		+ 8 892 €
• Total :	+26 902 €	+ 33 840 €

>> Résultat de l'exercice :

Le résultat de l'exercice 2023/2024 est excédentaire de 26 902 euros.

Ce résultat s'explique par :

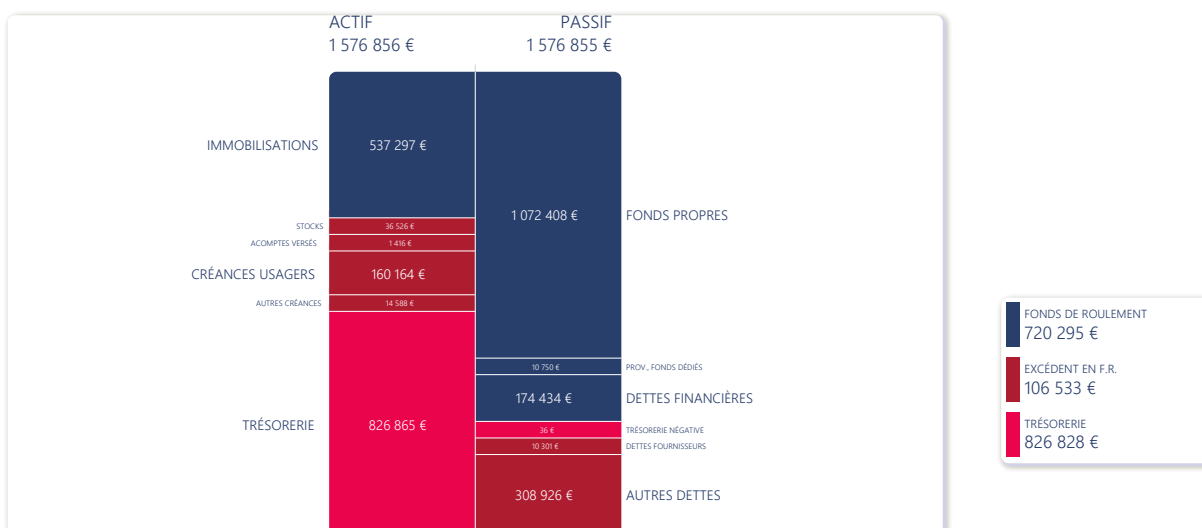
>> une augmentation des intérêts de 18 706 € liée au livret A et aux comptes à terme.

>> il y a eu deux revenus exceptionnels sur l'exercice 2022/2023 liés à la liquidation du compte Oddo, ce qui a entraîné un bonus de 20 000 €.

Entre l'achat et la revente, certains portefeuilles ont pris de la valeur

Le résultat de cet exercice est bien meilleur que le précédent, malgré une baisse de 6 938 €.

- Bilan au 30/09/2024



Les comptes annuels présentés (ex 2023-2024) se caractérisent donc par les résultats ci-dessous :

Total du bilan : 1 576 855 euros
Total des produits : 586 570 euros
Résultat net comptable : 26 902 euros

Les faits significatifs de l'exercice sont les suivants :

- Des revenus plus importants des CDLF en raison de la régularisation des apurements des charges 2020 et 2021 et de la révision du loyer,
- Diminution des subventions du *Visiteur*,
- Impôt sur les sociétés plus important que sur les exercices précédents,

- Baisse des frais d’avocat en raison de la mise en place d’un protocole de relance en interne,
- Plus de frais liés à notre compte Oddo,
- Les versements d’intérêts des comptes à terme,
- Meilleure gestion financière du *Visiteur* par rapport au n°28.

Notons également une trésorerie plus solide sur cet exercice, car nous avons absorbé plus facilement les retards de règlement des CDLF.

1ère résolution : Approbation des comptes

L’Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des comptes de l’exercice clos au 30/09/2024 se traduisant par un excédent de 26 902 € approuve à l’unanimité les comptes du dit exercice.

L’assemblée générale approuve à l’unanimité également le rapport financier et donne quitus de sa gestion à la trésorière pour l’exercice écoulé.

2ème résolution : Affectation du résultat

L’assemblée générale décide d’affecter le résultat excédentaire de 26 902 € de la manière suivante conformément à l’article 13 des statuts :

*Affectation au poste de capital donation pour 2 690 euros, soit le dixième du revenu des biens de la société,

*Affectation au compte de réserves Fonds de Roulement pour le solde à savoir 24 212 €.

Compte tenu de ces affectations, les fonds propres (situation nette) de l’Association s’élèveront à 1 072 407 €.

>> La trésorière informe les adhérents présents que les comptes de cet exercice sont à disposition au siège de l’association.

4.3.2. Présentation du budget prévisionnel de trésorerie pour l’exercice 2024/2025.

Claire Maucorps propose maintenant de présenter le budget prévisionnel 2024/2025 – pour faciliter la compréhension un Powerpoint est également projeté.

Les recettes de la SFA pour l’exercice 2024-2025 sont provisionnées comme suit :

Report ex 23-24	
Montant provisionné sur ex précédent pour impôt	121 200
Montant provisionné sur ex précédent pour travaux verrière	32 000
Report ex 23-24	26 000
	179200
RECETTES ex 24-25	
Recettes liées au local CM	558 231,18
Recettes liées au local St Jacques	3 741
Vente publication Le Visiteur	4 000
Cotisation	5 000
Subvention CNL	5 976,38
Intérêts compte à terme	7 000
	583 948,56
TOTAL	763 148,56

Le total des recettes est de 583 948.56 euros.

Notons un report de l’exercice précédent de 179 200 euros.

Depuis le Covid, il a été décidé de provisionner l’impôt sur les sociétés en amont de l’exercice, puisqu’il est à régler en décembre, donc au tout début de l’exercice.

Ce qui fait un total de 756 611 euros si on comptabilise le report de l’exercice 2023/2024 et les recettes de l’exercice 2024/2025.

On observe une nouvelle fois que la quasi-totalité de nos recettes (presque 96 %) sont liée au local du 100 rue du Cherche Midi.

Les intérêts des comptes à terme sont maintenant le 2^{ème} poste de revenu (1.20%) – notons que malgré tout, nous avons anticipé une baisse de ces revenus – en effet, si on effectue les travaux de la verrière du local du 100 rue du CM, le montant placé sur ces CAT va diminuer et de fait les intérêts également.

Les dépenses poste par poste sont ensuite présentées :

DÉPENSES ex 24-25	
Frais de fonctionnement courant	35600
Dépenses liées aux locaux	94360,87
Dépenses liées à la verrière	32000
Provision Impôts sur les locaux 2025	16200
Salaires et charges	114551
Prestaire divers (comptable, avocat...)	16800
Rbst PGE	30000
Impôts sur les sociétés 2024	136000
Provision IS 2025	110000
Budget actions culturelles	171100
TOTAL	756611,87

>> Frais de fonctionnement courant : 5 % des dépenses sur le budget

Le budget pour ce poste a légèrement été vu à la hausse – avec un total de 35 600 euros. Notons que cette augmentation est principalement due au changement de l'un des postes informatiques.

>> Frais liés aux locaux : 17 % des dépenses sur le budget

Le budget est de 126 360.87 euros pour ce poste. Cette ligne budgétaire a été augmentée principalement du fait des travaux à venir dans le local du 100 rue du Cherche-Midi – 32 000 euros pour la verrière (évidemment – cela n'englobe pas la totalité des travaux – rappelons que le montant du PGE soit 115 000 euros a été mis de côté sur un compte à terme pour couvrir une grande partie de ces travaux)
Budget prévisionnel pour les travaux de la verrière : au minimum 150 000 euros

>> Impôt sur les sociétés : 18 % des dépenses sur le budget

L'impôt sur les sociétés 2024 devrait être de 136 000 euros. Cela représente une augmentation de plus de 20 000 euros par rapport à l'ex 22-23 qui s'explique par l'augmentation du loyer (révision annuelle) et les charges 21-22 décaissées et refacturées. L'impôt sur les sociétés 2025 sera provisionné à hauteur de 110 000 euros.

>> Frais salaires et charges : 17 % des dépenses sur le budget

Aucune variation significative n'est précisée sur ce poste.

>> Frais divers (comptable, frais bancaires, cotisations, frais d'avocat et missions de conseil) : 2 % des dépenses sur le budget

Pour ce poste 16 800 euros sont provisionnés. Malgré une situation qui semble s'assainir avec le locataire, nous continuons par mesure de précaution de provisionner des frais d'avocat.

>> Remboursement du PGE : 4% des dépenses sur le budget

30 000 du remboursement du PGE sont provisionnés.
NB : la Sfa aura fini de rembourser le PGE de 115 000 euros en juillet 2026 (reste à rembourser environ 53 000 €)

>> Les activités culturelles : 22 % des dépenses sur le budget = 171 100 euros

Les faits significatifs sont les suivants :
>> lancement de la 7e édition du Prix Le Même,
>> un colloque 2025 plus onéreux en raison d'un nombre d'intervenants plus élevé donc plus de notes de droit d'auteur + prise en charge de plus de frais de transport.
>> une programmation plus étendue avec un nombre plus important de conférence
>> le lancement du 2e édition de SFA hors les murs, qui sera, cette année à Toulouse.

Un récapitulatif de ce budget prévisionnel est fait comme suit :

Total des recettes	583 948.56 euros
Provision pour impôts sur l'ex 2023-2024	121 200.00 euros
Solde trésorerie sur l'ex 2023-2024	26 000.00 euros

Provision sur ex 23-24 pour travaux voute en béton	32 000.00 euros
Budget à disposition	763 148.56 euros
Dépenses	630 411.87 euros
Provision pour impôts 2025	126 200.00 euros
Solde	6 536.69 euros

► **Résolution : Approbation du budget de l'exercice 2024/2025**

L'assemblée générale approuve à l'unanimité le budget de l'exercice 2024/2025 tel qu'il a été présenté, se traduisant par un montant total de charges de 756 611.87 € dont 30 000 euros de remboursement de PGE, 126 000 euros de provisionnés pour les impôts 2025 (IS et Tx foncières) et 32 000 euros pour les travaux de rénovation de la voute en béton et désigne le président et la trésorière comme habilités à faire fonctionner les comptes bancaires de l'association en agissant séparément.

4.3.3. Montant de la cotisation

Philippe Rivoirard demande si un membre souhaite modifier le montant de la cotisation (cotisation annuelle à 75 € et Forfait annuel à 90 € = cotisation + le *Visiteur à 15 € au lieu de 20 €*).

Personne ne se manifeste. Le montant de la cotisation reste donc inchangé.

5. LES TRAVAUX DU CONSEIL ET LES ACTIVITES DE LA SOCIETE

Marc Lozza prend la parole pour cette présentation.

Sfa hors les murs 2024

Grand week-end à Strasbourg en avril 2024. Trois points intéressants sont à relever pour ce voyage :

- C'est un moment de rencontre et de partage ;
- C'est un voyage relativement bien subventionné par la Sfa, ce qui permet d'avoir un coût de sortie relativement faible (environ 150 € hors transports) ;
- Le voyage fut un succès, de nombreux jeunes membres y ont pris part.

Les conférences

Cette année, la Sfa a proposé 7 conférences :

Virginie Brégal et Bruno Gaudin – *Edifices publics*.

Donaghy + Dimond – *Habiter les seuils*.

Jean et Aline Harari – *Types, formes, contexte*.

Jean-Marc Weill – *Qu'est devenue « l'idée constructive » de Jean Prouvé ?*

CAB architectes – *S'installer* (saison 1)

Hugh Strange – *L'aventure de la construction* (saison 1)

Stefano Moor – *Avoir lieu* (saison 1)

Conférences à venir :

Hua Li – *L'odyssée de TAO* (saison 1)

Keith Bradley / FCB Studio – *Les lieux de la cité* (saison 2)

Zhu Pei – *L'architecture de la nature, une approche expérimentale* (saison 2)

Marc Barani – *Passages* (saison 2)

Densification des conférences par la mise en place de cycles de conférences, avec une communication par « saisons ». Le terme « saison » est encore à travailler, mais le regroupement des conférences sur une même affiche fonctionne bien, car les intéressés peuvent voir d'un coup toutes les conférences qui se tiennent à la Sfa.

Le colloque international 2025 « Les artefacts de l'intelligence & l'intelligence artificielle »

Le colloque aura lieu les vendredi 23 et samedi 24 mai 2025. Il y aura entre 16 et 18 intervenants.

Julien Gougeat est remercié pour son travail quant à la création de l'affiche.

Concours d'écriture – Prix Henry Jacques Le Même

La 7^{ème} édition sera lancée au printemps. Le concours d'écriture est maintenant pérennisé par décision du Conseil d'administration.

Communication

Marc Lozza souligne le travail mené par Cécile, Romain et Mila sur les réseaux sociaux de la Sfa. La page Instagram est très régulièrement alimentée, avec des très beaux retours en chiffres. Un formation réseaux sociaux est envisager pour le 1^{er} semestre 2025.

Journée SFA 2025

Journée de visite du site de Paris-Saclay le 17 janvier 2025. Au programme :

- Visite de l'Institut Mines-Télécom avec l'architecte Philippe O'Sullivan
- Visite de la bibliothèque Lumen de l'université Paris-Saclay avec l'architecte Jérémie Bedel
- Visite de CentraleSupélec avec l'architecte Clément Blanchet

Sfa hors les murs 2025

Le voyage aura lieu du 4 au 6 avril 2025, dans Toulouse et sa région. Il y aura notamment la visite d'un bâtiment des Grafton à Toulouse et de RCR à Rodez, l'idée étant de faire une journée de visite dans Toulouse et ses alentours en passant par Rodez, Albi et une bastide.

Jean-François Marti qui habite à Toulouse et Marc Lozza sont les responsables de cette activité.

Les architectes Laurent Tournié et Rémi Papillault accompagneront la Sfa dans ses visites. Les inscriptions seront lancées au début de l'année 2025.

Participation à la vie professionnelle

La Sfa est représentée à Qualibat. Marc Lozza remercie pour cela Frédéric Lefevre, Jacques Courbon et Frédéric Schoeller.

Travail de fond sur la vie professionnelle dont les débats sont nourris depuis bientôt deux ans. La porte d'entrée sur ce sujet avait été la question du logement, traitée durant le voyage à Strasbourg.

Les collégiales ont repris, dont le rythme est à peaufiner pour 2025.

Les derniers bulletins envoyés aux membres n'avaient pas suscité suffisamment de contributions pour les publier. Il faut trouver une formule pour faire renaître ce bulletin.

6. QUESTIONS DIVERSES

Toutes les questions ont déjà été abordées précédemment, Le Président propose de passer à la proclamation des résultats.

7. PROCLAMATION DES RESULTATS DES ELECTIONS POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il y a 441 membres inscrits à la SFA, dont 325 membres actifs, avec 67 à jour de leur cotisation 2024.

Il y avait 45 membres votants à jour de leur cotisation 2024.

La majorité absolue est donc de 22 voix.

Il a été procédé à l'élection des administrateurs à bulletin secret, les votes ont été dépouillés par Hervé Bleton et Cécile Bouhours.

Les Président déclare régulièrement élus :

Monsieur Hervé Bleton - né à Versailles (78) - nationalité Française - résidant 14 bis rue Nicole 75005 Paris et retraité de la profession d'Architecte **avec 37 voix**.

Madame Marguerite Boos - née à Strasbourg (67) - nationalité Française - résidant 14 Place Saint-Etienne 67000 Strasbourg et exerçant la profession d'Architecte **avec 30 voix**.

Monsieur Julien Gougeat - né à Paris (75) - nationalité Française - résidant 9 rue Feutrier 75018 Paris et exerçant la profession d'Architecte et d'enseignant **avec 40 voix**.

Monsieur Louis Guedj - né à Alger (Algérie) - nationalité Française - résidant 6 rue Emile Dubois 75014 Paris et exerçant la profession d'Architecte et d'enseignant **avec 32 voix**.

Madame Priscillia Homand - née à Sartrouville - nationalité Française - résidant 59 avenue des Vosges 67000 Strasbourg et exerçant la profession d'Architecte **avec 30 voix**.

Monsieur Pablo Katz – né à Buenos Aires (Argentine) - nationalité Française- résidant 14 passage Bourgoin 75013 Paris et exerçant la profession d'Architecte **avec 38 voix**.

Madame Guillemette Morel Journal née à Lyon (69) - nationalité Française - résidant 359 rue Saint Martin 75003 Paris et exerçant la profession de chercheuse contractuelle du ministère de la Culture **avec 36 voix**.

Madame Juliette Thomas - née à Paris (75) - nationalité Française - résidant 17 rue Lamandé 75017 Paris et exerçant la profession d'Architecte **avec 33 voix**.

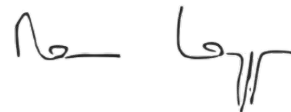
Les huit candidats sont donc élus et félicités par le Président.

Monsieur Guillaume Hergat - né à Nancy (54) - nationalité Française - résidant 23 rue Alexandre Dumas – 75011 Paris et exerçant la profession de chef de projet en architecture, **est nommé membre suppléant avec 29 voix**.

Le Président remercie tous les membres présents et clôture cette assemblée en invitant chacun à rester pour partager un verre.



Philippe Rivoirard,
Président



Marc Lozza,
Secrétaire général